



Communauté de Communes de

l'EST de la SOMME

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Agriculture

Profil général

Octobre 2020

Athies, Béthencourt-sur-Somme, Billancourt, Breuil, Brouchy, Bouverchy, Cizancourt, Croix-Moligneaux, Curchy, Douilly, Ennemain, Épénancourt, Eppeville, Esmerly-Hallon, Falvy, Ham, Hombleux, Languevoisin-Quiquery, Licourt, Matigny, Mesnil-Saint-Nicaise, Monchy-Lagache, Morchain, Moyencourt, Muille-Villette, Nesle, Offoy, Pargny, Pithon, Potte, Quivières, Rethonvillers, Rouy-le-Grand, Rouy-le-Petit, Saint-Christ-Briost, Sancourt, Tertry, Ugny-l'Équipée, Villecourt, Voyennes, Y.



INTRODUCTION	2
L'agriculture, composante principale des espaces ruraux	2
L'agriculture, composante structurante du projet territorial	2
Pour une vision globale de l'agriculture sur le territoire de l'Est de la Somme	2
1. Comment l'activité agricole occupe-t-elle le territoire de la Communauté de communes de l'Est de la Somme ?	3
A. Une utilisation du sol liée à sa qualité (carte 1)	3
B. Une occupation productive des sols (carte 2).....	5
C. Les exploitations s'agrandissent et restent majoritairement sous le statut du fermage.....	5
D. Un bâti agricole encore fortement regroupé dans les bourgs (carte 3).....	7
2. Quelles sont les caractéristiques de cette activité économique ?	9
A. Le système d'exploitation (typologie des communes).....	9
B. Un territoire orienté économiquement vers les grandes cultures	11
C. Les stratégies d'activités ou activités marginales (carte 6)	15
3. Quelles sont les caractéristiques des structures agricoles ?	17
A. Des exploitations qui s'agrandissent	17
B. Des structures familiales.....	17
C. Des chefs d'exploitations relativement âgés	19
D. L'agriculture, un vecteur d'emploi (carte 7)	19
E. Des exploitations fondées sur des reprises familiales	21
LES ESSENTIELS	23
ZOOM sur... l'agriculture et l'urbanisme.....	24
Des clefs pour le projet.....	25
REGARDS D'ACTEURS.....	26
Des regards différents en fonction des communes	26
Des thématiques récurrentes	26

■ **305 exploitations cultivent sur le territoire**

↳ **Dont 204 ont leur siège social sur le territoire.**

INTRODUCTION

L'agriculture, composante principale des espaces ruraux

De par ses dimensions spatiale, sociale, environnementale et économique l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'aménagement du territoire. Elle valorise le foncier, assure le maintien du potentiel agronomique des sols, entretient les paysages. Elle est également garante du maintien d'un tissu social permanent.

L'agriculture, composante structurante du projet territorial

Le PLUi, une fois adopté sur un territoire, est le document de référence qui définit la politique et les règles d'aménagement et de développement, dans le cadre d'un projet global. La prise en compte des différentes fonctionnalités de l'agriculture dans le projet de territoire est primordiale notamment dans la consommation d'espace et dans les interactions de l'agriculture avec les milieux artificialisés et naturels. De plus, le territoire de la CCES est essentiellement rural avec une SAU de 22 221 ha (RPG anonyme) soit 84% de la surface du territoire.

Pour une vision globale de l'agriculture sur le territoire de l'Est de la Somme

Afin de donner aux élus les éléments nécessaires à la prise en compte de l'agriculture dans leur projet, le profil de l'agriculture du territoire de l'Est de la Somme s'appuie principalement sur des données issues :

- des Recensements Généraux Agricoles (RGA) réalisés depuis 1979 (le dernier est de 2010), ce qui permet de mieux comprendre l'évolution récente de l'agriculture et de comparer des données fiables,
- du Registre Parcellaire Graphique de 2018, surfaces déclarées à la PAC en 2018, ce qui permet de mieux connaître les types d'occupation du sol,
- de « *l'enquête agricole PLUi CCES 2019/2020* » réalisée par la Chambre d'agriculture de la Somme l'hiver 2019/2020 auprès des exploitations agricoles ayant leur siège au sein du territoire de la Communauté de communes de l'Est de la Somme : **175** exploitations rencontrées sur **204 structures identifiées** en théorie dont le siège se trouve sur le territoire (9 refus et 20 non joignables).

Préambule >

Constat et perspectives >

Conditions Agro-pédologiques :

Propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols qui caractérisent leur fertilité.

Les « biefs » : terme local désignant des sols d'argile à silex (>30% d'argile), identifiés comme des sols froids avec difficulté de ressuyage.

Limons : sols fertiles sensibles à l'érosion des sols.

Oléagineux : plantes cultivées pour leurs graines ou leurs fruits dont on extrait des huiles alimentaires (colza, lin...).

Protéagineux : plantes, cultivées pour leur richesse en protéines et en amidon, qu'on utilise dans l'alimentation du bétail (soja, féverole, pois, lupin).

1. Comment l'activité agricole occupe-t-elle le territoire de la Communauté de communes de l'Est de la Somme ?

Le territoire de la communauté de communes de l'Est de la Somme est relativement peu marqué par la présence des bois (4% de superficie du territoire) et peu urbanisé (8% de surfaces artificialisées). Cependant, l'identité agricole est centrale tant par l'occupation du sol (88% du territoire sont des terres cultivées) que du point de vue de l'occupation des centres bourgs des communes et de la présence de certaines industries agro-alimentaires du département. Si l'agriculture a besoin des terres pour cultiver, elle a également besoin de bâtiments pour stocker du matériel, des productions, mais également pour exercer son activité d'élevage et de vente directe... Elle permet également la mise en valeur des milieux naturels.

A. Une utilisation du sol liée à sa qualité (carte 1)

Le territoire de l'Est de la Somme s'inscrit sur le territoire pédologique de plusieurs petites régions naturelles : le Santerre à l'Ouest, le Vermandois à l'Est avec des débordements sur le Noyonnais au Sud. Cette partie du territoire se caractérise par une vaste zone de plateau largement entaillé au centre par la vallée de la Somme et ses affluents (l'Omignon L'Ingon, la Germaine, l'Allemagne) et à l'Est par le Canal du Nord. Ces différentes formes de reliefs sont à l'origine de plusieurs familles de sols sensiblement différentes.

En zone de plateaux, la plus grande partie est constituée de sols de texture limoneuse à limono-argileuse (UCS 811 et 712) pour le Santerre et à limono argileuse-sableuse pour le vermandois (UCS712). Ces formations issues des dépôts loessiques du quaternaire constituent des sols à grand potentiel agronomique. Assez peu lessivés, (BRUNISOLS ou NEOLUVISOLS) ils sont généralement assez profonds et disposent donc d'une bonne réserve utile. La charge en cailloux est faible voire absente et l'hydromorphie (stagnation de l'eau) est généralement nulle.

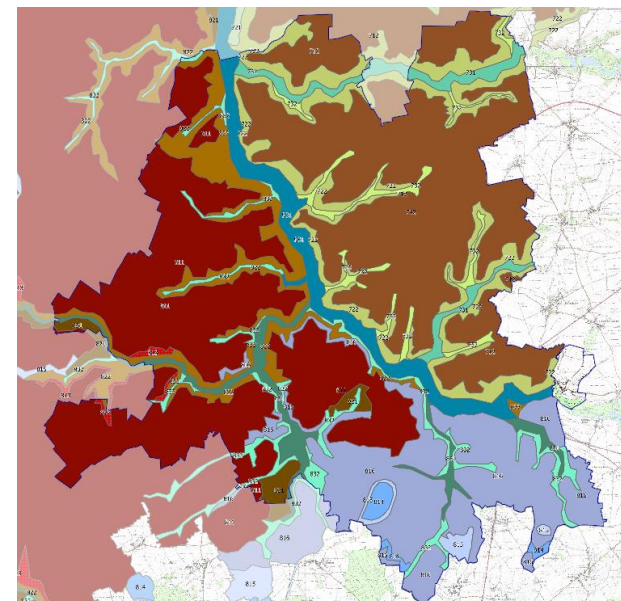
Sur les versants, on rencontre principalement des sols superficiels érodés (UCS 621, 622, 821 et 822) (ex RENDOSOLS et CALCOSOLS) et quelques sols constitués d'accumulation de matériaux arrachés aux précédents (UCS 623) (COLLUVIOSOLS). Les premiers sont très peu profonds, fortement caillouteux (craie et silex) et calcaires. De plus, ils sont parfois situés sur des pentes assez fortes. Le potentiel agronomique est moindre que pour les sols limoneux de plateaux, mais ils sont souvent mis en valeur avec la plupart des grandes cultures céréalières et d'oléo-protéagineux. Les seconds cumulent à la fois une profondeur importante, une texture favorable et une bonne teneur en calcium. Leur excellent potentiel agronomique n'est parfois limité que par la faible présence de cailloux et une pente un peu plus forte que sur le plateau.

On retrouve également ce type de sols (COLLUVIOSOLS) surtout dans les vallées sèches (UCS 633, 832 et 731) et parfois au fond ou en bordure des larges vallées alluviales (UCS 631, 831). Dans ces vallées humides on y trouve aussi des sols à l'hydromorphie marquée (REDOXISOLS, FLUVIOSOLS). Ces sols humides sont traditionnellement exploités en prairie naturelles, mais peuvent aussi être très bons pour la culture du maïs ou le maraichage. Enfin, il faut évoquer le cas particulier des sols appartenant à la bordure Sud du Santerre mais qui sont typiques de la région voisine du Noyonnais (UCS 814, 815 et 816) : Issus de formations plus anciennes (Tertiaire) ces sols comportent une fraction plus importante d'argile ou de sable. Ils sont donc souvent rédoxiques (REDOXISOLS) ce qui révèle leur caractère hydromorphe dû à la forte proportion d'argile. Ces sols sont plus difficiles à cultiver du fait du ressuyage long. Ils sont donc sensibles à l'orniérage lors des chantiers de récolte de betteraves et pommes de terre en mauvaises conditions. A l'inverse, leur forte teneur en argile permet une certaine restructuration naturelle lors de l'alternance des périodes sèches et humides et lors des périodes de gel durable.

Carte 1. Pédopaysages du territoire de l'Est de la Somme

- 712 - Sols des plateaux larges, limoneux, limono-argilo-sableux à sablo-limoneux, sains, profonds à moyennement profonds, parfois calcaires, du Vermandois
- 722 - Sols des versants à pente variable, limoneux, peu profonds, carbonatés du Vermandois
- 731 - Sols des vallées humides, limoneux à tourbeux, profonds du Vermandois
- 732 - Sols des fonds de vallées sèches, limoneux à limono-sableux, parfois carbonatés du Vermandois
- 811 - Sols des plateaux limoneux, sains, profonds à moyennement profonds du Santerre
- 813 - Sols des bordures de plateaux limono-argileux à argilo-limoneux, parfois hydromorphes, riches en silex, peu profonds du Santerre
- 814 - Sols des plateaux limono-argileux à argileux, hydromorphes, profonds du Santerre
- 815 - Sols des plateaux sableux, sablo-argileux à sablo-limoneux, hydromorphes du Santerre
- 816 - Sols des plateaux limoneux, limono-sableux à limono-argileux du Santerre
- 821 - Sols des versants à pente faible, limoneux, carbonatés, à caractère colluvial du Santerre
- 822 - Sols des versants à pente forte, limoneux à argilo-limoneux, peu profonds, carbonatés du Santerre
- 831 - Sols des vallées humides, limoneux à tourbeux, profonds du Santerre
- 832 - Sols des fonds de vallées sèches, limoneux à limono-sableux, parfois carbonatés du Santerre
- 931 - Sols des larges vallées alluviales, tourbeux, limoneux à limono-argilo-sableux, carbonatés, rédoxyques, des zones non cultivées de la vallée de la Somme

L'extrait de la carte des pédopaysages produite (Carte 1) est issu du programme de connaissance des sols du département de la Somme mené par la Chambre d'Agriculture de la Somme en partenariat avec l'INRA. Cet inventaire intitulé « Référentiel Régional Pédologique » est dressé à l'échelle 1/250 000. L'agrandissement pour le territoire de la CCS ne peut être considéré comme reflétant la position et la variabilité exacte des sols. Il reflète les variations de grandes familles de sols et le lien avec leur position dans le paysage.

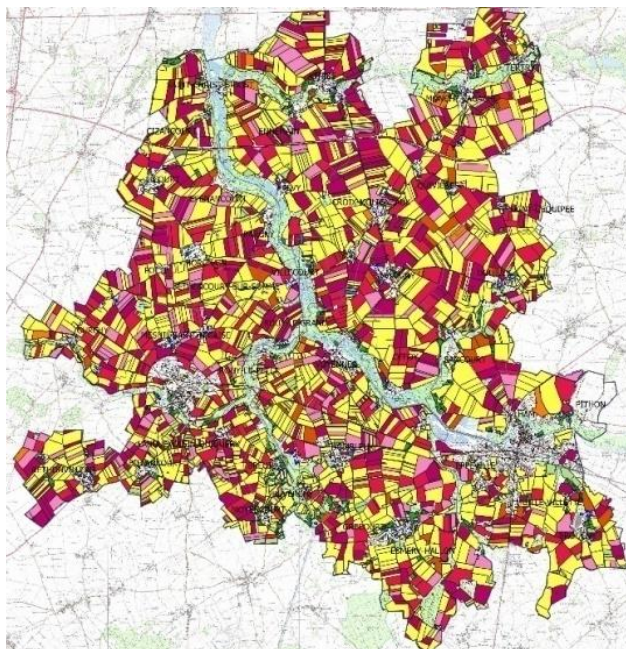


Carte 2. Occupation du sol et aménagements agricoles de l'Est de la Somme

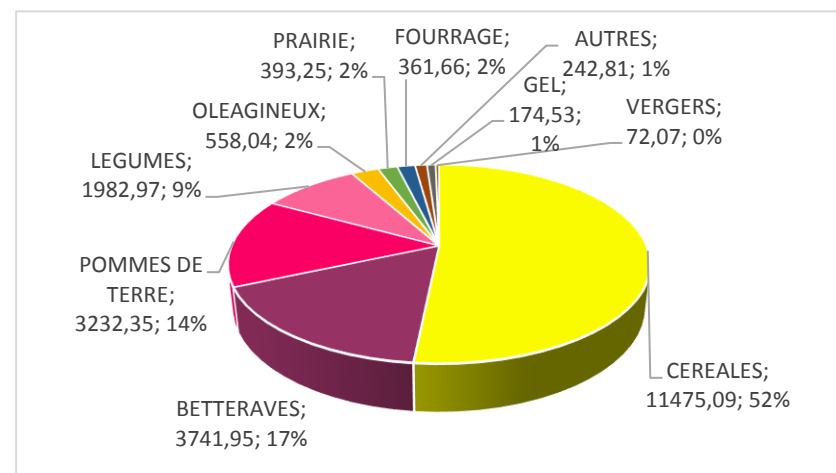
Légende

Occupation du sol RPG 2018

- Céréales
- Betteraves
- Pommes de terre
- Légumes
- Oléagineux
- Protéagineux
- Fruits
- Fourrage
- Prairies
- VERGERS
- Gel
- Autres



Source : RPG 2018



Source : Enquêtes agricoles CCES 2019/2020

■ **117 ha de surface moyenne**
(1 exploitation sur 2 met en valeur plus de 100 ha) (pour les exploitations enquêtées).

■ **124 forages d'irrigation (relevés par le biais des enquêtes, non exhaustif et une dizaine de projets relevés)**

■ **81 % de terres en fermage**

Faire-valoir direct : propriété

Fermage : location

B. Une occupation productive des sols (carte 2)

Aujourd'hui **22 296 ha¹** sont mis en valeur par l'agriculture. Les **cultures principales restent les céréales (notamment le blé)**. Les cultures industrielles occupent une place importante dans la sole du territoire puisqu'elles couvrent 40% de la SAU (ce sont principalement les betteraves sucrières avec 17% et les pommes de terre de consommation (14%). Les prairies n'occupent plus que 2% de l'assolement des exploitations.

On dénombre de nombreux forages destinés majoritairement à l'irrigation des cultures de pommes de terre et de légumes, (124 forages) sur le territoire.

C. Les exploitations s'agrandissent et restent majoritairement sous le statut du fermage

La surface moyenne par exploitation est de **117 ha** selon « *les enquêtes agricoles 2019/2020* » la fourchette étant assez large : la surface maximum avoisine les 820 ha, et la surface minimum est de 1 ha, pour des activités de diversification ou maraichères.

En 2010, la surface agricole moyenne dans la communauté de communes de l'Est de la Somme avoisinait les **107 ha** (selon le RGA 2010). Cette surface reste largement supérieure à celle du département qui était de 87 ha (RGA 2010). (Graphique 1, tableau 1). Une exploitation sur deux met en valeur plus de 100 ha.

La surface agricole totale de la communauté de communes varie en fonction des sources de données. Le Recensement général agricole, qui permet une comparaison entre les années 1979 et 2010, prend en compte les surfaces agricoles cultivées par les structures dont le siège d'exploitation se situe sur l'intercommunalité. Il prend donc en compte **des surfaces extérieures au territoire**.

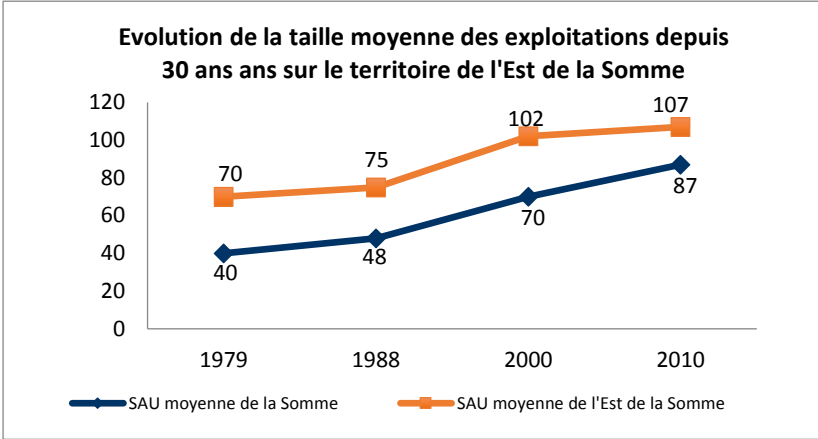
Les fluctuations observées entre 1979 et 2010 (cf. tableau 1) ne peuvent donc pas être interprétées comme une perte de foncier agricole. Toutes les terres cultivées bénéficient d'une **situation foncière stable (graphique 2)**. Les terres sont exploitées soit en **faire valoir direct*** (14% : ce qui est inférieur à ce qui est observé sur le département), soit en fermage (85%).

Le RGA de 1979 à 2010 montre une augmentation des surfaces exploitées en fermage sur le territoire.

Moins de 15% des terres cultivées sont en faire valoir direct. Ces données sont bien inférieures à celles de l'ensemble du département (20%). Les agriculteurs ne maîtrisent que 14% des surfaces qu'ils exploitent sur le territoire. (Graphique 3)

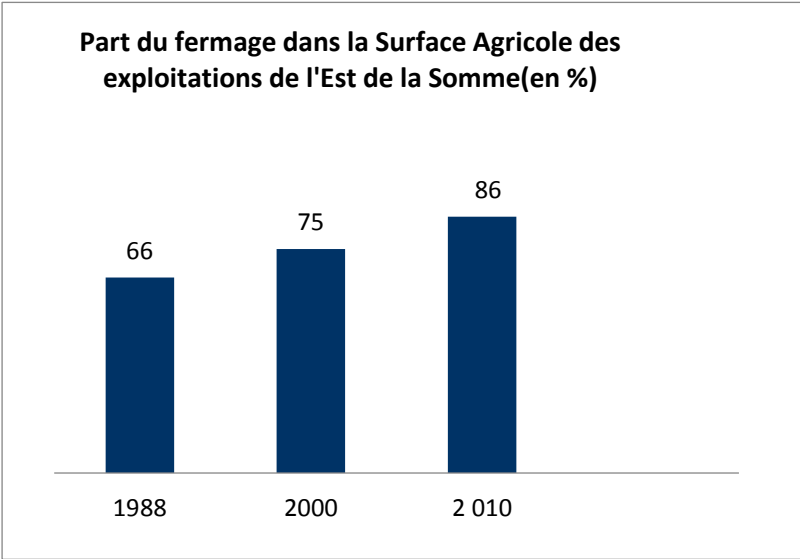
¹Donnée issue du Registre Parcellaire Graphique anonyme 2018, ce chiffre ne prend donc pas en compte les surfaces des exploitations ne touchant pas l'aide européenne liée à la réforme de la politique agricole commune

Graphique 1. Comparaison de l'évolution de la SAU moyenne des Exploitations entre le département et le territoire de l'Est de la Somme



Source RGA 1979, 1988,2000 et 2010

Graphique 2. Evolution des superficies exploitées en fermage de l'Est de la Somme

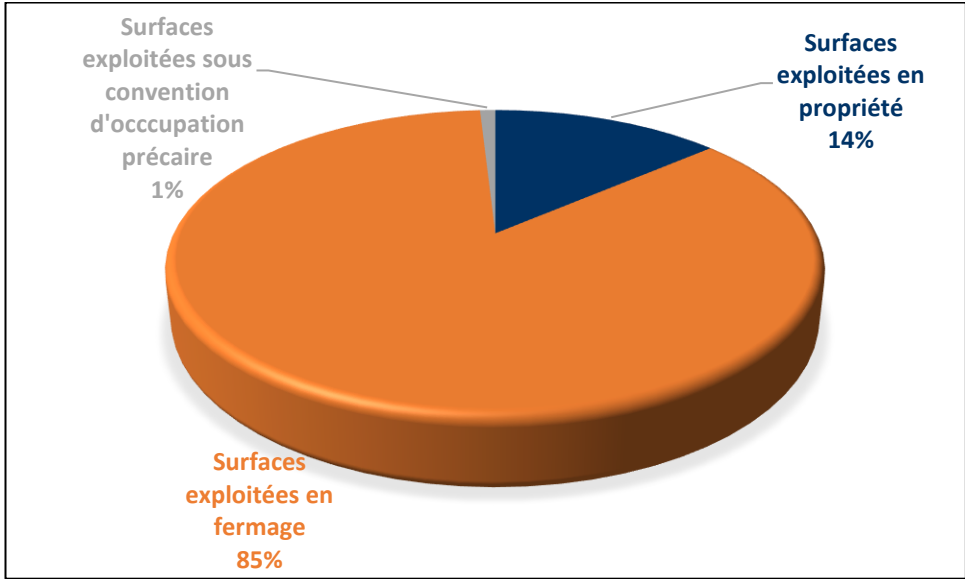


Source RGA 1988,2000, 2010 et *enquêtes agricoles PLUI 2019/2020

Tableau 1. Définition des surfaces agricoles selon les sources de données

Type de surface	Définition	Valeur pour la CCGR		
Surface de la CCES (source RGA)	Superficie totale de la communauté de communes.	26 460ha		
SAU CCES (source RGA)	Surfaces des exploitations ayant leur siège sur le territoire même si les parcelles concernées sont en dehors du territoire. (Ces surfaces peuvent comprendre des jardins familiaux et des exploitations « non professionnelles » et ne prennent pas en compte les communes sans siège d'exploitation).	Année 1988	Année 2000	Année 2010
		21 598	22 846	24 782
SAU CCES (RPG 2018, SIG)	Surface calculée par logiciel de cartographie à partir des surfaces déclarées à la PAC en 2014 par les agriculteurs cultivant sur le territoire de la CCES.	22 296ha		
SAU issue des Enquêtes agricoles CCES 2019/2020	Surfaces des exploitations ayant leur siège sur le territoire. Les parcelles concernées peuvent être en dehors du territoire. Tous les exploitants n'ont pas été rencontrés.	20 816ha		

Graphique 3. Mode de faire valoir des surfaces agricoles des exploitants enquêtés



Source : Enquêtes agricoles CCES 2019/2020

■ 204 sièges d'exploitation (175 enquêtés)

■ 1 205 bâtiments agricoles (Majoritairement destinés au stockage matériel et de production) mais des dépendances non fonctionnelles pour l'agriculture

*Bovins à l'engrais : bovins engraisés pour
la viande.*

Elevage avicole : élevage de volaille

■ Des projets surtout orientés vers le stockage de production (et notamment pommes de terre)

■ Une volonté timide des agriculteurs de diversifier leur exploitation (20 exploitations dont 13 exploitations avec un projet hébergement)

D. Un bâti agricole encore fortement regroupé dans les bourgs (carte 3)

Suite aux « enquêtes agricoles PLUi CCES 2019/2020 », le territoire regroupe :

- **204 sièges d'exploitations répartis sur 41 communes**, soit presque 5 exploitations par commune en théorie
- **1205 bâtiments agricoles**, qui représentent une surface cumulée d'environ **75 ha**.

Sur le territoire de la communauté de communes de l'Est de la Somme, la concentration des bâtiments agricoles dans les centres bourgs est encore une réalité. Il existe quelques fermes isolées (La Ferme de Montizelle à Douilly; Ferme Saint Nicolas à Ham, Fermes de Bonneuil, du château de Bonneuil ou du Bois de Bonneuil à Esmerly-Hallon, Ferme de Licourt à Licourt...).

Plus du tiers du bâti agricole est consacré au stockage du matériel et 15% au stockage de production (essentiellement pommes de terre). **10% du bâti agricole sert à l'élevage (10 ha)**. De nombreux bâtiments ont été signalés comme pouvant changer de destination (gîtes, chambres d'hôtes, locatifs, ...). Plus de 18% des bâtiments ont été identifiés comme dépendances (stockage de petits matériels, débarras, garages...) car leur taille n'est plus adaptée à l'activité agricole. Le changement de destination est envisagé pour certains (16 projets de transformation en locatif, 12 en gîtes, chambres d'hôtes, 1 pour salles de séminaires et 2 pour la transformation en magasin) pour d'autres, la question de la fonctionnalité se pose.

Les exploitants agricoles rencontrés au cours du diagnostic ont de nombreux projets (**65% des exploitants ont au moins un projet soit 110 exploitants**). En majorité, il s'agit de bâtiments de stockage : pour le matériel (25 projets) ou la production (52 projet : céréales, pommes de terre...). 13 projets d'élevage ont été relevés. 20 exploitations ont un ou plusieurs projets de diversification (13 projets de gîtes, chambres d'hôtes ; 1 salles de séminaires, 6 projets de vente directe : viande bovine, ovine, porcine, volaille et fruits et légumes).

Ce qu'il faut retenir...

Le territoire de la communauté de communes de l'Est de la Somme se caractérise par une vaste zone de plateau entaillé largement au centre par la vallée de la Somme et au sud par le canal du Nord et leurs affluents avec des **conditions agro-pédologiques hétérogènes qui permettent le développement des céréales mais surtout des cultures à haute valeur ajoutée comme la pomme de terre de consommation, les betteraves, les légumes**. La plus grande partie du territoire est constituée de sols de texture limoneuse à limono-argileuse qui constituent des sols à grand potentiel agronomique. Les **cultures principales sont les céréales**, avec 40% de surfaces en cultures industrielles. On dénombre **204 sièges d'exploitations**. La surface moyenne cultivée par exploitation est de **117ha en 2020 (107 ha selon RGA en 2010) qui est largement supérieure à la moyenne départementale (87 ha selon RGA 2010)**. **Moins de 15% des terres cultivées sont en faire valoir direct. Le bâti agricole est encore fortement regroupé dans les bourgs.**

Carte 3. Les sièges d'exploitation, le bâti agricole et les projets des exploitants agricoles



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Diagnostic Agricole- Communauté de communes Somme Est de la Somme

Carte du bâti

Légende

Bati_fusion

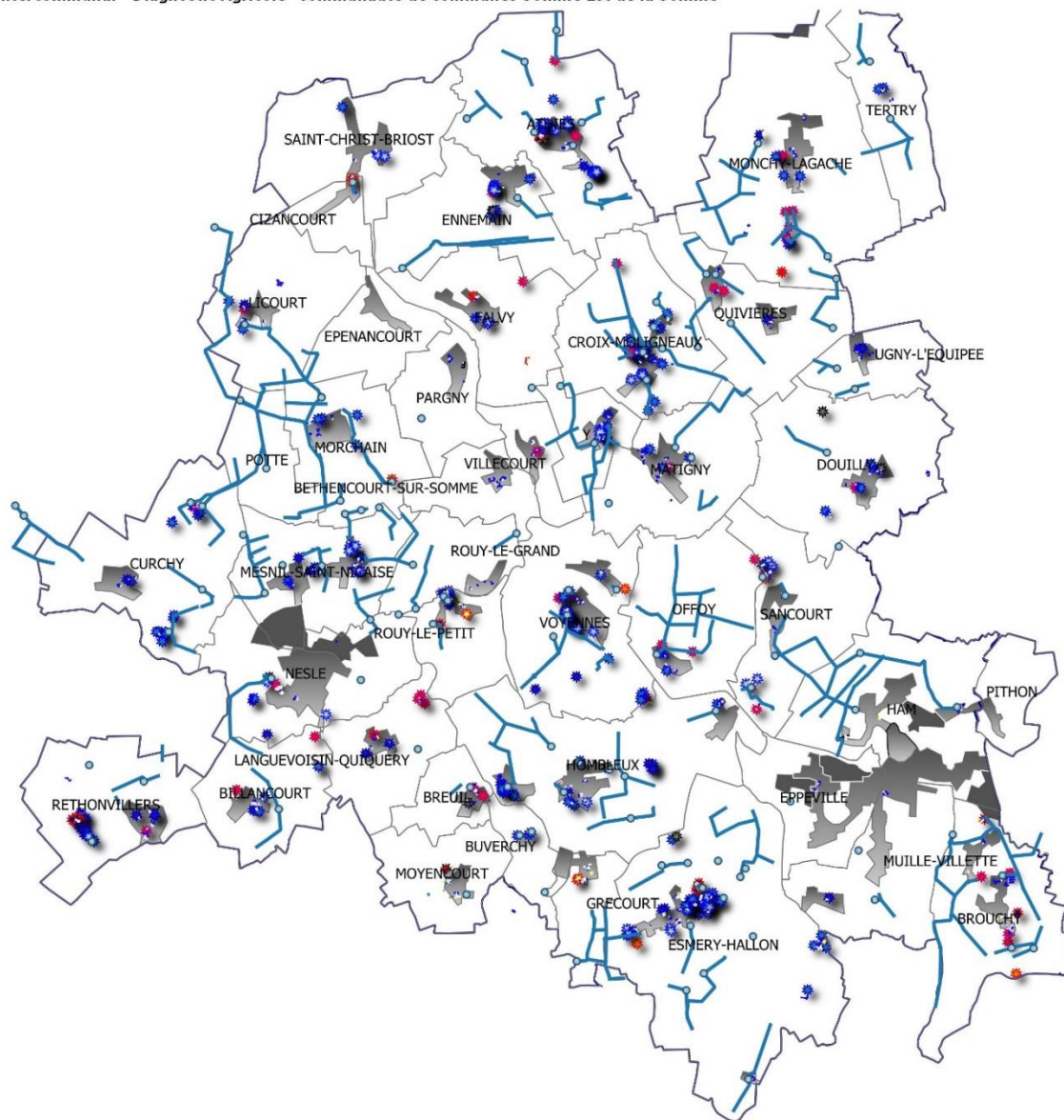
- ATELIER AVICOLE
- ATELIER BOVINS LAIT
- ATELIER BOVINS VIANDE
- ATELIER OVINS
- ATELIER PORCINS
- DEPENDANCES
- DIVERSIFICATION
- FOSSE FUMIERE
- HABITATION
- SILO A MAIS
- STOCKAGE MATERIEL
- STOCKAGE PAILLE FOIN
- STOCKAGE PRODUCTION
- ATELIER CAPRIN
- ATELIER EQUIN

Projets_fusion

- ATELIER AVICOLE
- ATELIER BOVINS LAIT
- ATELIER BOVINS VIANDE
- ATELIER OVINS
- DIVERSIFICATION
- STOCKAGE PAILLE FOIN
- FOSSE FUMIERE
- HABITATION
- STOCKAGE MATERIEL
- STOCKAGE PRODUCTION
- AUTRES

Communes de la com. de com

Territoire de la com. de com



TERRALTO
ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS



Echelle : 0 0,0004 0,0008 km

Réalisation: Chambre d'agriculture de la Somme - Octobre 2020.
Source: Carte réalisée à partir du RPG 2018 et de "L'enquête agricole PLUI CCES 2019/2020" par la Chambre d'agriculture.



2. Quelles sont les caractéristiques de cette activité économique ?

La Somme se positionne parmi les premiers départements pour de nombreuses productions. L'agriculture trouve sa force dans la diversité des productions et la performance de ses exploitations au service d'une filière agroalimentaire dynamique.

Préambule >

A. Le système d'exploitation (typologie des communes)

Les orientations technico-économiques dominantes² au sein de chaque commune montrent 4 grands types sur le territoire de la communauté de communes de l'Est de la Somme (carte 4) :

- « Grandes cultures de type général » (33 communes),
- « Céréales et oléo protéagineux » (3 communes),
- « Polyculture et poly-élevage » (3 communes).
- « Bovins lait » (1 commune) (Grécourt qui a fusionné avec Hombleux en 2016),
- 2 communes sans siège d'exploitation et donc sans référence technico-économique (Epénancourt et Pithon).

Ces orientations soulignent autant l'importance des grandes cultures dans l'économie agricole du territoire. Le poids de l'élevage dans l'économie agricole du territoire tend à disparaître. Ces productions sont majoritairement commercialisées auprès de coopératives agricoles, de négoce en filière longue (NORIAP, CARRE, SANA TERRA, CAPSEINE, AGORA pour les céréales ; SAINT LOUIS SUCRE et CRISTAL UNION pour la betterave sucrière et BONDUELLE, DAUCY, DEGEAGHEERE... pour les légumes).

Pour la pomme de terre de consommation, les agriculteurs se tournent davantage vers le marché libre sans toutefois négliger le marché industriel (belge de plus en plus) et les pommes de terre féculées pour ROQUETTE à Vecquemont est négligeable.

Cependant, les orientations révèlent le poids économique des productions par commune mais ne livrent pas une information complète sur la présence ou l'absence d'élevage. Il est donc possible de retrouver sur certaines communes des élevages laitiers, des élevages de bovins à l'engrais, avicole, piscicole (Monchy Lagache, Douilly, Ham, Falvy, Sancourt, Saint christ Briost...) qui cependant ne représentent pas un poids économique suffisant pour apparaître dans la typologie de la commune. Il est pourtant important de les prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

Constat et perspectives >

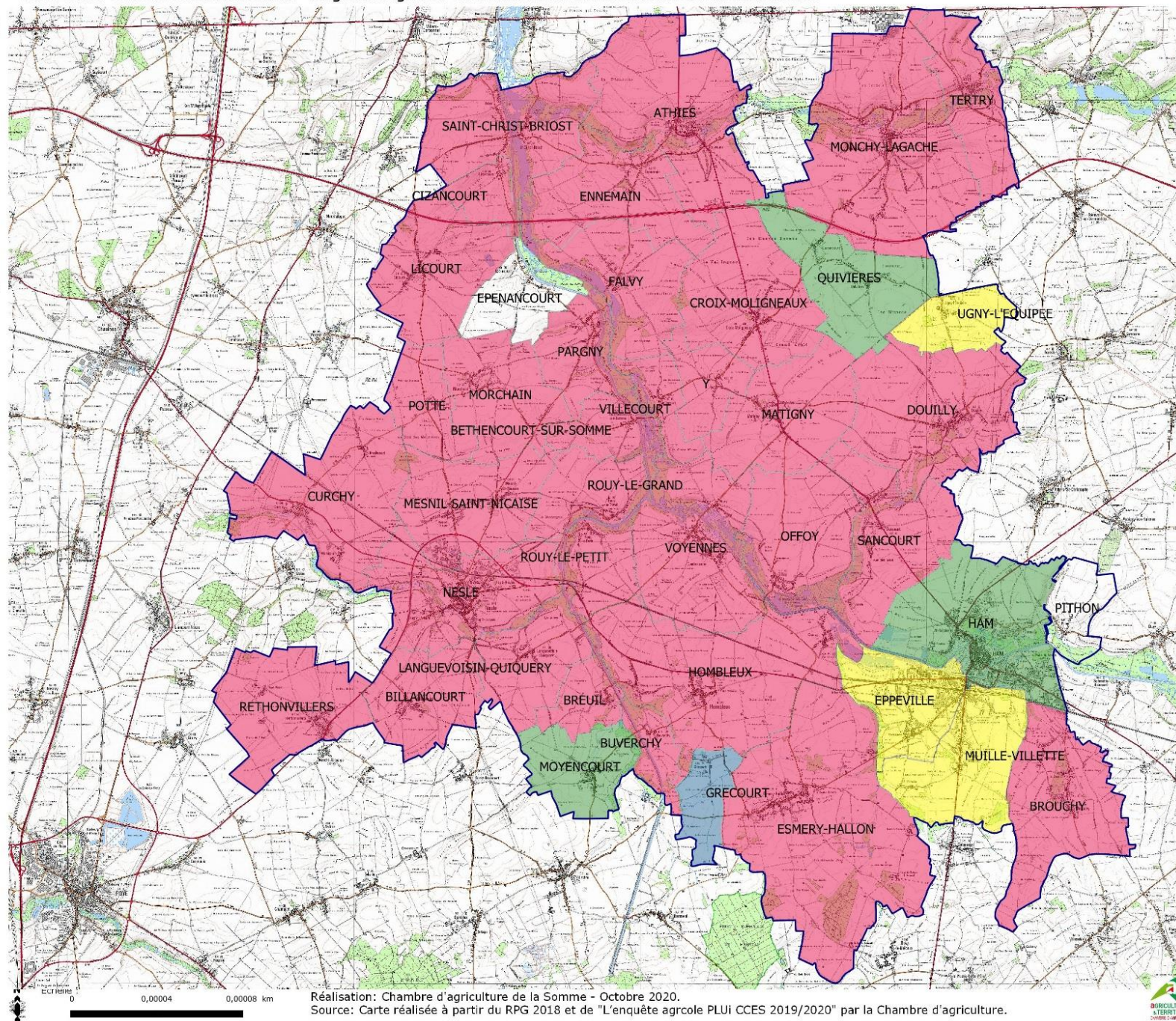
² OTEX, RGA 2010

**Carte Orientations
Technico-Economiques des
Exploitations
(RGA2010)**

Orientations Technico-Economiques des
Exploitations (RGA2010)

- Bovins lait
- Céréales et oléoprotéagineux (COP)
- Cultures générales (autres grandes cultures)
- Polyculture et polyélevage
- Non défini

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Diagnostic Agricole- Communauté de communes Somme Est de la Somme



■ 52% de céréales.

■ 40 % de la SAU en cultures à haute valeur ajoutée.

■ 40% des surfaces en prairies ont disparu en 30 ans.

B. Un territoire orienté économiquement vers les grandes cultures

La communauté de communes de l'Est de la Somme est un territoire de grandes cultures où moins de 20% des exploitations ont un atelier d'élevage. Les surfaces fourragères et notamment les superficies toujours en herbe sont sous-représentées (1,6%) par rapport à la moyenne départementale (9,3%).

○ Un système céréalier avec betteraves sucrières, pommes de terre, et légumes

Les surfaces emblavées en **céréales** sont dominantes puisqu'elles représentent plus de **54%** de la SAU ce qui est conforme à ce que l'on peut observer sur le territoire départementale. Les oléagineux et protéagineux sont anecdotiques sur le territoire, ce qui est pourtant inférieur à la moyenne départementale qui est de 13%. Ces cultures alimentent l'industrie d'agrofourniture (semences, coopératives céréalières principalement...). Des points de collecte de céréales et de transfert sont positionnés à proximité immédiate des bourgs (principalement : Nesle, Languevoisin Quiquery, Matigny, Quivières sur le territoire...). Des dépôts génèrent du trafic de marchandises au moment de la récolte et du transfert des denrées, mais également des périmètres de protection au niveau du bâti. Ces périmètres sont fonction du type de stockage : engrais, céréales, azote liquide...³.

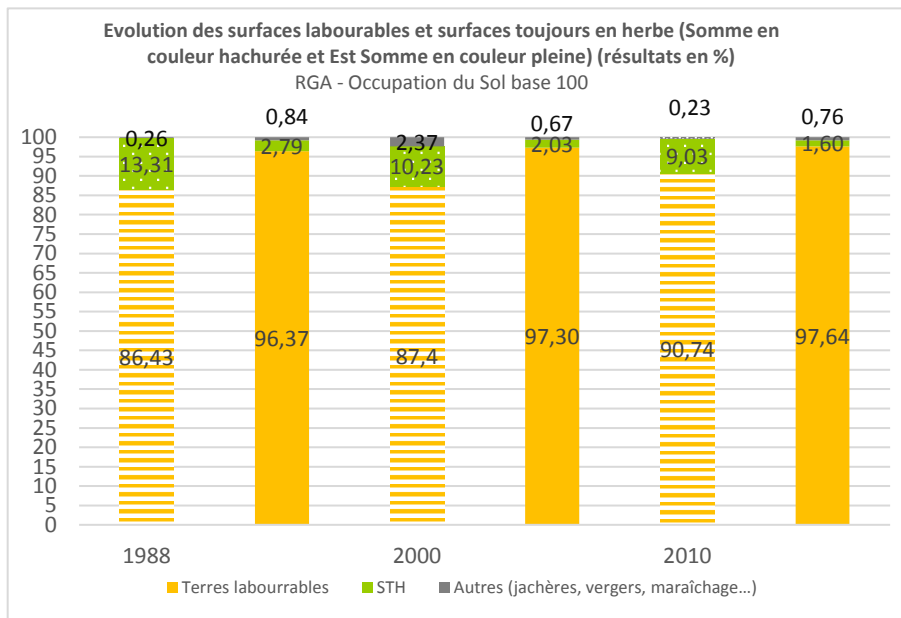
Les **betteraves sucrières** représentent **17%** des surfaces cultivées (9% pour le département de la Somme). Elles sont stockées à la récolte en « bout de champ » à l'automne pour être acheminées en sucrerie au plus tard début janvier. Cette production est acheminée principalement vers la sucrerie : Saint Louis Sucre à ROYE et Cristal Union à Sainte Emilie. Le principal problème posé par cette culture aujourd'hui est le stockage en bout de champs qui doit permettre un accès sécurisé et stabilisé pour les camions, en dehors des routes départementales. L'enlèvement ayant lieu en parallèle de la **récolte**, les chemins ruraux d'exploitation ne garantissent pas un accès facile en raison des conditions climatiques aléatoires.

La culture de **pomme de terre de consommation** y est largement développée dans ce secteur (14% de la Sole cultivée). De nombreux acheteurs se sont implantés dans le secteur ou à proximité (Bayard Distribution (Laucourt) ; COMYN, SITPA (Rosières en Santerre) ; Pom Alliance (Ham) ; SOPOM (Solente) ; DHOINE (Boves) ; MAC CAIN et Industries Belges). Quelques productions viennent compléter le cortège de cultures : les légumes (9% de la SAU), culture qui se fait en culture dérobée ou non (deux cultures à la suite dans la même année).

Les **fourrages** représentent 4% de la sole cultivée. Les **prairies** ont relativement diminué puisque leur surface est passée de **1136 ha** en 1988 à **682 ha** en 2010 : soit une perte de **40% des surfaces en prairies** (graphique 4), perte comparable à celle du département de la Somme qui enregistre une diminution de 43%. Ces prairies sont localisées aujourd'hui en fond de vallée (en zones humides) et dans les villages (en centre bourg ou à proximité immédiate). Cette évolution est à rapprocher de la diminution du nombre d'élevages bovins qui est passé de **99 élevages en 1988 à 37 en 2010** avec un **effectif** total moyen par exploitation qui **a doublé** entre 1988 et 2010 passant de 40 bovins en moyenne par exploitation à 80 en 2010. Depuis 2010, la diminution de nombre d'élevage semble modérée sur le territoire compte tenu de l'évolution départementale (le nombre d'élevages a diminué de 30% en 10 ans). La diminution du nombre d'élevages et donc des surfaces en prairie a profité aux cultures céréalières (notamment le blé) et quelque peu aux cultures industrielles telles les pommes de terre.

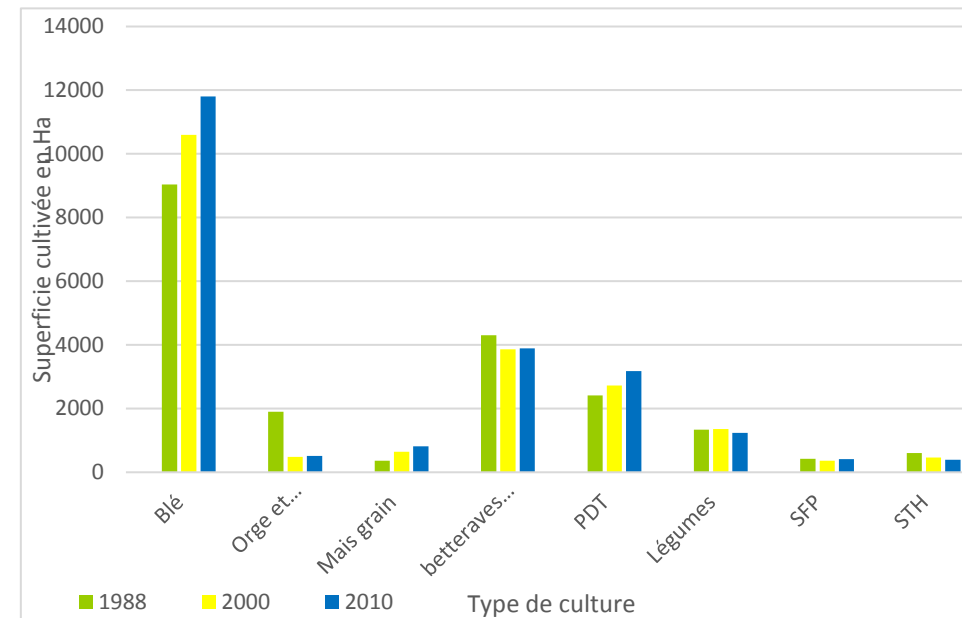
³ Les périmètres liés au stockage de céréales sont fonction des capacités de stockage des silos, du type d'installations et de leur hauteur. La distance réglementaire varie de 1 fois à 1 fois et demie la hauteur des installations selon le volume stocké avec un minimum de 10 à 25 m selon qu'il s'agit d'un stockage à plat ou en cellules.

Graphique 4. Evolution des surfaces labourables et des prairies (Somme et CCES)



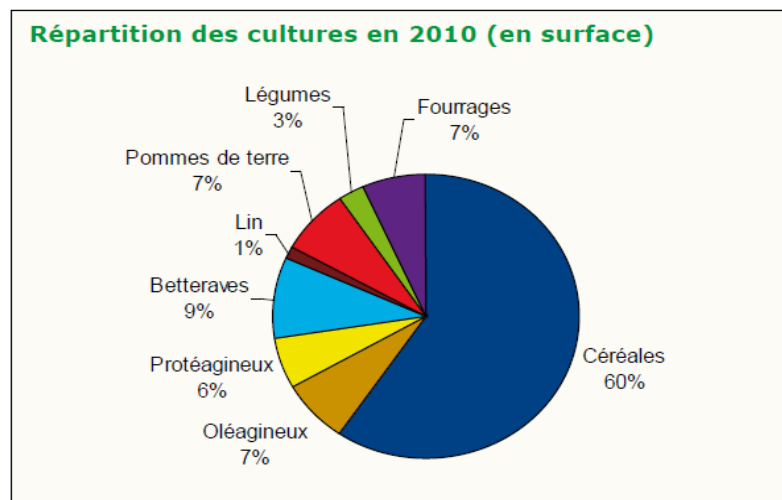
Source : RGA

Graphique 5 . Evolution des cultures de l'Est de la somme (1988 et 2010)(de nombreuses données non communiquées)



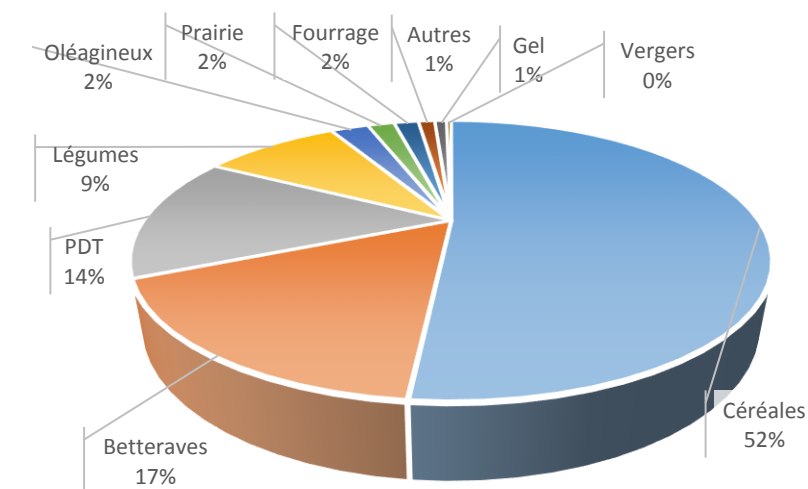
Source RGA 1988,2000 et 2010

Graphique 6. Assolement moyen de la ferme Somme en 2010



Sources : RGA

Graphique 7. Assolement moyen des exploitations enquêtées



Source : Enquêtes agricoles CCES 2019/2020

■ Moins de 1 exploitation sur 5 a un élevage

Vaches allaitantes : vaches utilisées pour l'allaitement du veau sous la mère

■ Elevage bovin dominant

↪ 25 élevages bovins

Sur 37 élevages

6 élevages avicoles

D'autres élevages marginaux

■ 3 élevages équins

■ 1 élevage ovin

■ Autres élevages :
pisciculture, apiculture...

○ Le territoire de la communauté de communes de l'Est de la Somme : un territoire de grandes cultures

18% des exploitations ont un élevage sur le territoire de la communauté de communes de l'Est de la Somme contre 53% pour le département de la Somme (en 2010). Il s'agit majoritairement d'élevages bovins (25 élevages bovins sur **37 éleveurs**) et plus particulièrement élevages laitier (12 producteurs). La moitié des élevages relève du Régime Sanitaire départemental et l'autre moitié des Installations Classées pour l'environnement (seulement 16% relève du régime d'autorisation).

L'élevage bovin plutôt de taille modeste

Aujourd'hui, le territoire compte **25 élevages bovins**. Les élevages présents sur le territoire sont plutôt de taille modeste et plutôt spécialisés. Les troupeaux des exploitations laitières (12 ateliers) se composent de 38 vaches laitières en moyenne, de tous niveaux de production, contre 61 pour le département de la Somme. Les troupeaux allaitants sont plus petits que la moyenne départementale (32). En effet La présence de troupeaux allaitants (9 ateliers) s'explique par son adaptation aux conditions de pâturage en zones humides (vallées de la Somme, Ingon et de l'Omignon) mais aussi aux vallées sèches. L'engraissement y est également développé (4 élevages).

Le nombre d'exploitations ayant un élevage bovin a été divisé par un peu moins de 3 entre 1988 et 2010 alors que pour la Somme, le nombre d'exploitations ayant un élevage bovin a été divisé par 2. Parallèlement le Cheptel moyen par exploitation a été multiplié par 2 pour le territoire. Ce territoire n'est pas une région d'élevage mais plutôt de grandes cultures. Quelques élevages subsistent dans les secteurs plus accidentés dont le potentiel agronomique des terres est moindre.

Des catégories d'élevages marginales relativement diversifiées : avicoles, équins, ovins...

L'activité équestre est particulièrement développée en vallée avec 3 élevages équins recensés (enquêtes agricoles PLUi CCES 2019/2020)

L'activité ovine est peu présente : **1 exploitation** recensée. Par contre, sur le territoire un certain nombre de personnes ont des chèvres ou des moutons pour entretenir leur terrain sans pour autant avoir d'activité agricole.

Les élevages avicoles sont présents sur le territoire et tendent à se développer (quelques projets de poules plein air et de production d'œufs).

Tableau 2. Evolution des effectifs moyens par élevage dans le territoire CCES(en bleu) et dans la Somme (noir)

Evolution du cheptel moyen par exploitation					
	1988		2000		2010
Total Bovins	43	49	68	75	81
Total Volaille	67	290	277	122	8537
Total Porc	86	98	5	246	/
Total Ovin	34	32	24	44	27
					81

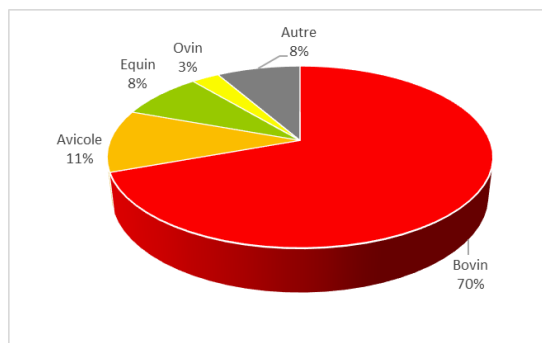
Source : RGA 1988-2000-2010

Carte 5. Exemples de bâtiments agricoles et de périmètres de réciprocité



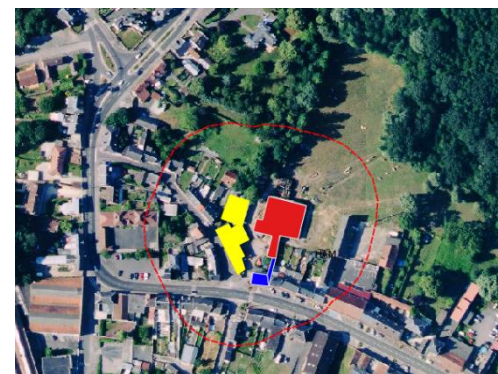
Extrait de la carte du bâti agricole sur les communes d'Athies et de Moyencourt

Graphique 8. Répartition selon le type d'élevage dans l'Est de la Somme



Les périmètres de réciprocité liés à l'activité d'élevage représentent, d'après les bâtiments recensés, **178ha**.

Enquêtes agricoles CCES 2019/2020



Extrait de la carte du bâti agricole sur la commune de Ham

La règle de réciprocité : La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 a institué une règle de réciprocité qui impose le respect de la réglementation des distances d'éloignement non seulement aux exploitations agricoles mais aussi à tout propriétaire qui souhaite construire pour un usage d'habitation ou professionnel à proximité d'une exploitation agricole lors de sa demande de permis de construire. Ainsi, en fonction de l'activité agricole et notamment du classement des élevages (Règlement Sanitaire départemental ou Installation Classée Pour l'Environnement) **des périmètres de réciprocité** inconstructibles sont applicables : 30, 50, 100 et jusqu'à 500 m. Il s'agit de distances types, pour lesquelles des dérogations sont possibles **au cas par cas**.

- 29 exploitations ont une activité de diversification et 30% des projets sont des projets de diversification (hébergement, serre, énergie ...)
- 12% des exploitants ont une double activité

C. Les stratégies d'activités ou activités marginales (carte 6)

- **le maraîchage, les fruits rouges et les vergers : une activité bien existante sur le territoire**

Concernant la valorisation de la production, **13 agriculteurs ont déclaré réaliser de la vente directe** soit de légumes, viande, fruits rouges, œufs, lentilles ou encore huile.

L'activité maraîchère et arboricole est bien implantée sur le territoire puisque 10 exploitations ont développé cette activité (maraîchage, arboriculture et fruits rouges). Elles commercialisent essentiellement en vente directe sur les marchés et sur leurs exploitations. A noter que le territoire regroupe **15% des surfaces en vergers du département**.

Une diversification est assez peu tournée vers l'hébergement touristique puisque seulement 3 exploitants accueillent du public sur leur exploitation (gîtes, chambres d'hôtes ou salle). L'arrivée du canal semble une opportunité pour le territoire que les exploitants ne voient pas comme tel car seulement 20 exploitants envisage de reconverter le bâti existant pour de l'hébergement à la ferme (pour du locatif ou pour des gîtes /chambres d'hôtes).

Pour certains il s'agit de leur activité principale, notamment pour le maraîchers, pour d'autres il s'agit de valoriser le bâti qui n'est plus fonctionnel pour l'activité agricole, notamment par la location de salle pour des séminaires/mariages, gîtes et chambres d'hôtes, ou encore locatif. D'autres encore rentabilise leur matériel pour de la prestation de services (5 exploitants) ou leur bâti par de la valorisation énergétique (photovoltaïque 2)

- **La pluriactivité pour conforter la viabilité de l'exploitation peu représentée sur le territoire**

La pluriactivité concerne 21 exploitants (12% des exploitants). Les personnes rencontrées exercent principalement des activités para-agricoles (68%). Certains réalisent de la prestation de services pour d'autres agriculteurs au sein de structures à part entière (exploitation agricole ou entreprises de travaux agricoles) ; d'autres sont salariés d'industries agro-alimentaires (Sucrierie Saint Louis) et enfin d'autres ont une activité différente de l'agriculture (professeurs, commercial....).

Les motifs sont variables : **maintien du patrimoine familial**, superficie trop faible pour en vivre, simplification des cultures,...

Ce qu'il faut retenir...

La polyculture tant sur les exploitations qu'en terme de revenu domine sur le territoire. Les cultures sous contrat (betteraves, pommes de terre, légumes...) occupent une place non négligeable dans l'assolement par rapport aux productions de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. L'activité d'élevage, et parallèlement les surfaces fourragères, sont faiblement représentées dans ce territoire avec une dominance de l'élevage bovin. La diversification agricole est relativement présente sur le territoire et semble vouloir se développer dans les années à venir en se tournant davantage sur l'hébergement (gîtes). Soulignons également que la double activité sur les exploitations est peu représentée sur le territoire avec 12% des exploitants agricoles concernés.

Carte de la diversification

Légende

Diversification



ACCUEIL A LA FERME



ACTIVITE EQUESTRE



PISCICULTURE



VENTE DIRECTE

Projets_fusion



DIVERSIFICATION



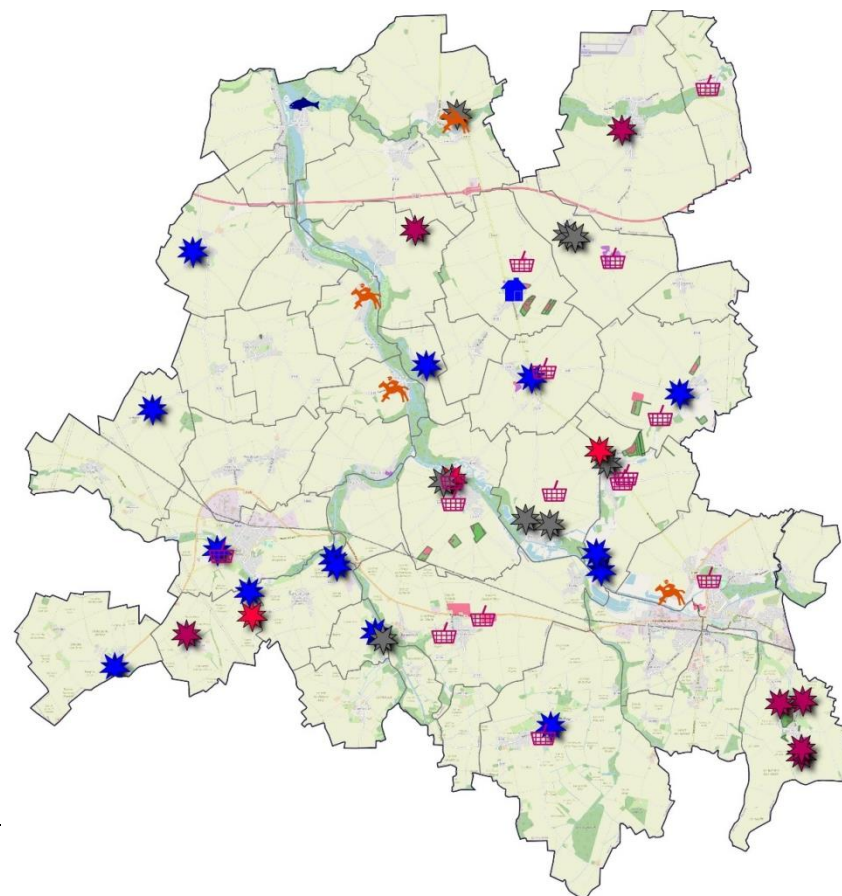
DIVERSIFICATION ENERGIE



DIVERSIFICATION HEBERGEMENT



DIVERSIFICATION VENTE DIRECTE



La **diversification agricole** actuelle peut revêtir différentes formes et ne se limite pas à services à la population. Il s'agit de la combinaison de l'activité agricole et de prestatio
chambres et tables d'hôtes, d'un locatif à l'année pour les étudiants ou encore l'accueil pédagogique sur l'exploitation sont considérés comme de la diversification pour l'agriculteur. Il
s'agit d'un revenu complémentaire lié à l'exploitation agricole. Ainsi, apparaissent trois « catégories » : les activités offrant des prestations de loisir ou d'accueil (offre d'hébergement,
de restauration, d'activités...), les activités liées directement à la production avec transformation et vente en circuits courts, et les activités de services (ayant trait à l'accueil du public, à
l'animation du territoire, à l'environnement, à l'accueil pédagogique...).

qui est celui des
un gîte rural, de

Préambule >

Constat et perspectives >

- 1/3 des exploitations ont disparu en 30 ans

- La Surface moyenne des exploitations a doublé en 30 ans

- 55% des structures sous forme sociétaire

Structure unipersonnelle : avec un seul associé

3. Quelles sont les caractéristiques des structures agricoles ?

Selon un constat national, les structures agricoles ont beaucoup évolué : le nombre d'exploitations et l'emploi direct diminuent, la tranche d'âge des 45-55 ans prédomine, les formes sociétaires se développent et des structures de commercialisation sont créées.

A. Des exploitations qui s'agrandissent

Le territoire de la communauté de communes de l'Est de la Somme enregistre une diminution des exploitations entre 1988 et 2010, de 356 à 236, soit une diminution d'environ 34%. Cette baisse est relativement similaire à celle du département de la Somme. Cependant, durant cette même période la surface moyenne a plus que doublé pour passer de 62 ha (RGA 1988) en moyenne à 107 ha en 2010 (RGA 2010) et 117 ha en 2020 (Enquêtes agricoles CCES2019/2020) sur le territoire de l'Est de la Somme.

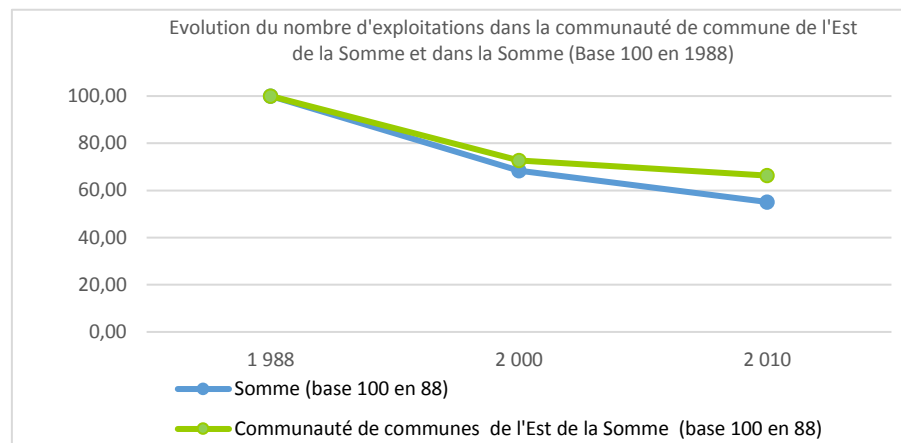
« Les enquêtes agricoles PLUi CCES2019/2020 » ont révélé 204 entités dont le siège d'exploitation se situe sur l'intercommunalité. Par contre, 305 exploitants ou structures, du territoire et extérieurs cultivent sur le territoire de l'Est de la Somme (RPG 2018).

B. Des structures familiales

Selon « les enquêtes agricoles PLUi CCES 2019/2020 » **45% des exploitations sont sous forme individuelle** et 57% en société dont **28% d'EARL**, 3% en GAEC, 20% SCEA et autres sociétés 4% (SAS, SARL...).

Sur le département de la Somme, en 2010, les exploitations individuelles représentent 63,8% des exploitations agricoles contre 75,5% en 2000. Les sociétés agricoles représentent 36,2% en 2010 contre 24,5% en 2000. Le glissement sensible des exploitations individuelles vers les EARL ou les sociétés civiles et commerciales est une mutation avant tout d'ordre juridique et fiscal car six sociétés sur dix sont unipersonnelles, c'est-à-dire que seul exploitant agricole gère la société (graphique 11).

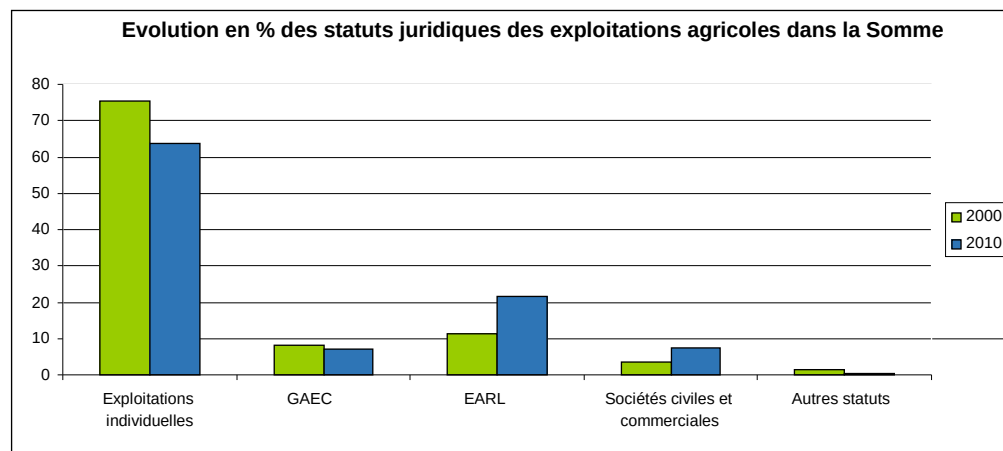
Graphique 9. Evolution du nombre d'exploitations dans l'Est de la Somme et dans le département



Source RGA 1988, 2000 et 2010

Graphique10. Evolution des statuts juridiques des exploitations dans le département

Graphique 11. Structure juridique des exploitations



Sources : RGA 2000 et 2010

Statut de l'Exploitation individuelle (nom propre) : Ces structures ont des formalités simplifiées. Il n'y a pas de publication légale des comptes. Les impôts sont payés sur le revenu des personnes physiques. Les responsabilités sont indéfinies sur les biens professionnels et sur les biens propres. Il s'agit du statut le plus simple à obtenir et à pratiquer.

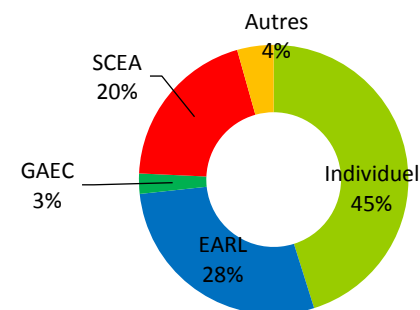
Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) est réservé aux exploitants uniquement à part entière, **n'admet pas d'associés non exploitants**, peut être constitué entre deux époux.

L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) peut être créée avec **un seul associé** exploitant, admet les associés non exploitants (apporteur de capitaux). **La seule obligation est que les associés exploitants détiennent plus de 50% du capital.**

Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) admet toute personne physique, morale, majeure ou mineure, peut-être constituée entre époux, **n'oblige pas les associés à être exploitants**, doit être constituée au moins de deux personnes.

Société à responsabilité limitée (SARL) est une société commerciale dont la responsabilité est limitée aux apports de capital.

Répartition des exploitations en fonction des statuts dans l'Est de la Somme



Enquête agricole PLUi CCES 2019/2020

- **Âge moyen : 49,1 ans**
- **Près de 1 exploitation sur 3 changera de main d'ici 10 ans.**

C. Des chefs d'exploitations relativement âgés

Selon « *les enquêtes agricoles PLUi CCES* », la **moyenne d'âge des exploitants atteint 49,1ans** (cela ne prend pas en compte les associés non exploitants des structures de type EARL, SCEA, SARL). Les moins de 40 ans représentent 26% des chefs d'exploitations, les 40-50 ans représentent 26%. **Les 50-60 ans représentent 32% des chefs d'exploitations. Les plus de 60 ans représentent 16%.**

Au sein de ces structures, **on peut présumer d'un renouvellement de génération d'ici 10 ans pour plus d'1 exploitation sur 3 (39%)**. Seuls 1,2% ne connaissent pas leur successeur, donc la quasi-totalité des exploitants ont un successeur.

En 2010, la Somme compte 6 815 chefs d'exploitations et co-exploitants. 61% d'entre eux ont entre 40 et 60 ans. La part des moins de 40 ans (17%) reste faible. Les plus de 60 ans représentent 22%. L'âge moyen des exploitants s'élève à 51 ans.

Le territoire de l'Est de la Somme présente une population agricole dans la moyenne d'âge départementale avec une proportion notoire des plus de 55 ans (35% ont plus de 55 ans)

D. L'agriculture, un vecteur d'emploi (carte 7)

En 2010, le territoire comptabilisait **484 Unités de Travail Annuel** en Agriculture (UTA)⁴. En 10 ans la part des UTA a diminué : les UTA familiales de 20% et les UTA salariées de 55%.

Il est admis qu'une exploitation agricole génère entre 5 et 8 emplois dans le para-agricole, le transport de marchandises, les industries de l'agrofourniture ou alimentaires, vétérinaires

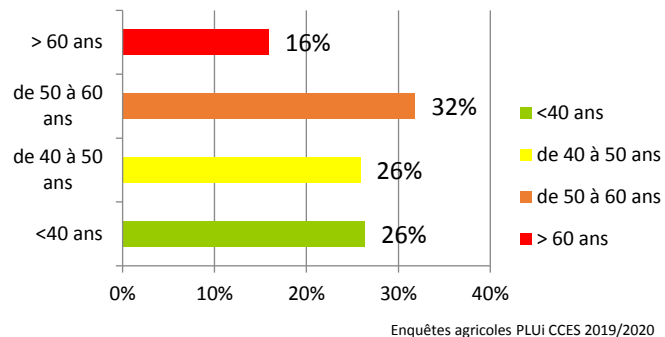
Cette évolution peut être imputée à la **modernisation, à la baisse du nombre des exploitations et au développement de la pluriactivité** (l'agriculteur est reconnu à titre secondaire sur son exploitation).

Dans la Somme, 11 260 actifs agricoles permanents travaillent dans les exploitations agricoles en 2010, représentant 8 550 UTA. En 2010, la main d'œuvre familiale assure 68 % du travail. L'emploi agricole a baissé de 23 % en 10 ans mais le nombre « *d'UTA salarié* » se stabilise.

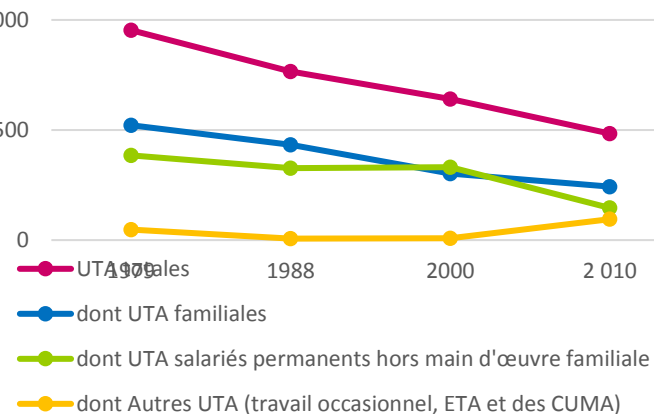
Graphique 12. Age des exploitants et co-exploitants enquêtés

⁴Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail. L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Répartition du nombre d'exploitations selon l'âge

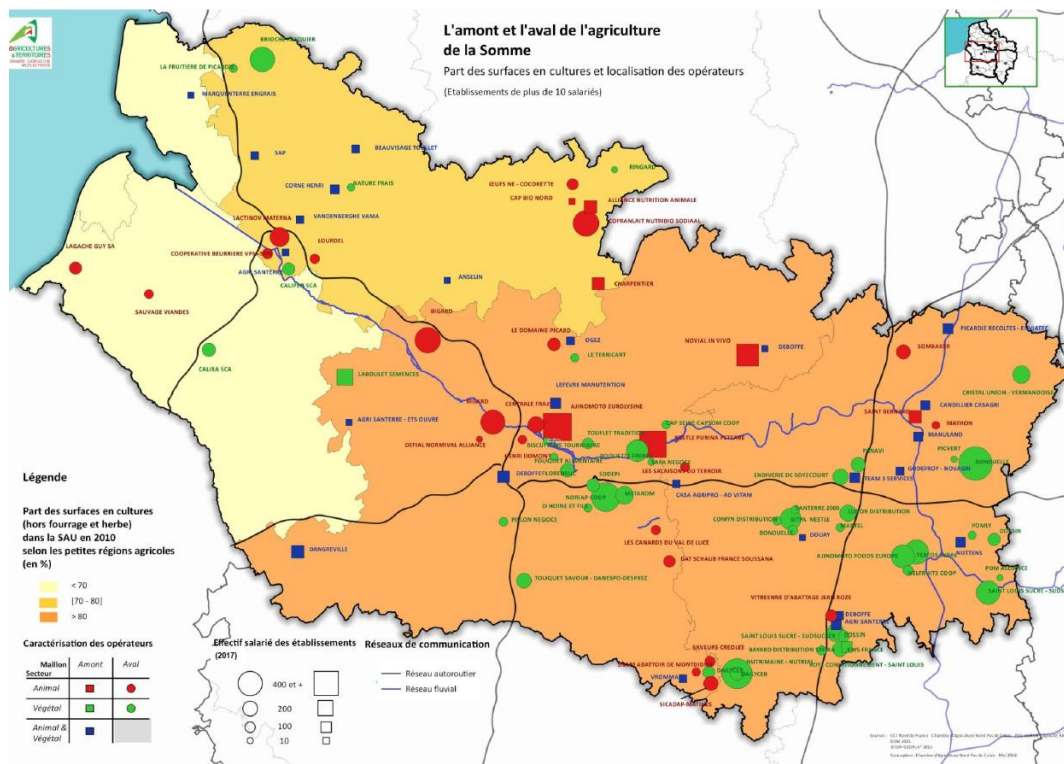


Evolution du nombre d'Unité de Travail Annuel entre 1979 et 2010 sur le territoire de l'Est de la Somme



Source RGA 1979, 1988, 2000 et 2010

Carte 7. Panorama des entreprises agro-alimentaires de la Somme



Une exploitation agricole génère 5 emplois et plus particulièrement une exploitation d'élevage génère 8 emplois⁵ dans le para-agricole, le transport de marchandises, les industries de l'agrofourniture ou alimentaires, vétérinaires...

⁵ APCA (<http://www.chambres-agriculture.fr/grands-contextes/cles-de-lagriculture/ce-qu'il-faut-savoir/>)

■ 42 % des exploitations en développement

■ Des exploitations qui emploient

E. Des exploitations fondées sur des reprises familiales

90 % à 95 % des exploitations rencontrées se sont constituées à partir d'une reprise familiale.

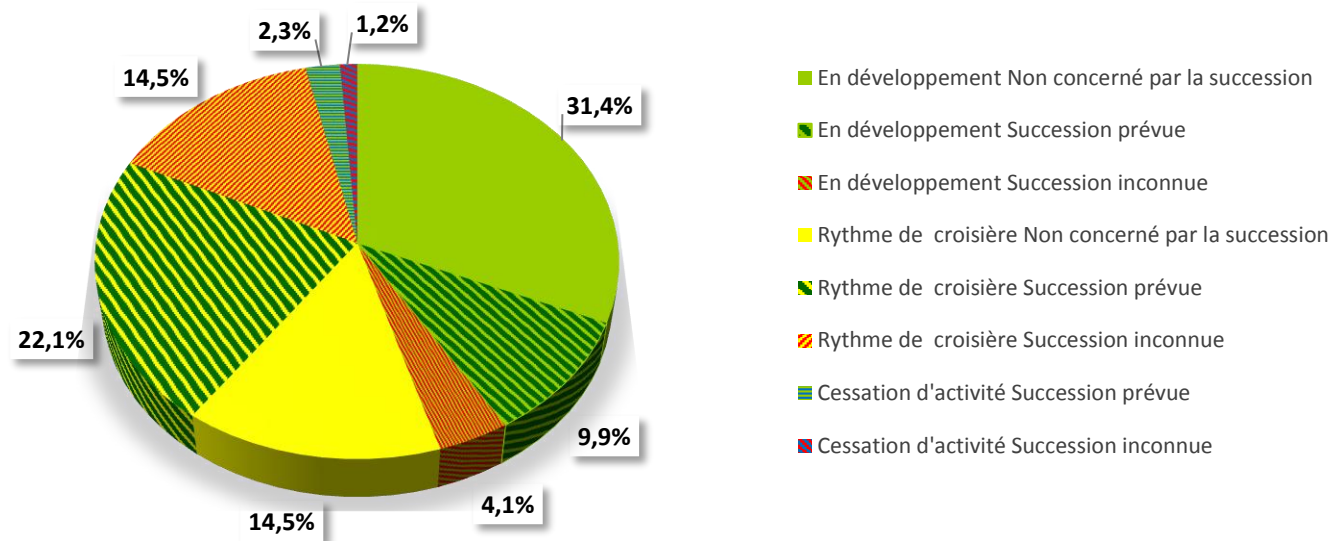
« Les enquêtes agricoles PLUi CCES 2019/2020 » ont révélé que dans 95 % des exploitations rencontrées le travail est assuré par le chef d'exploitation et leur(s) salarié(s) (représentent la moitié des UTA sur le territoire). La main d'œuvre familiale est difficilement quantifiable. En effet, le chef d'exploitation peut recevoir de l'aide ponctuelle de ses parents retraités, de l'aide régulière ou épisodique du conjoint bien que travaillant à l'extérieur ou encore une aide saisonnière des enfants. Les enfants qui reviennent travailler sur l'exploitation familiale en attendant la retraite des parents, sont soit cogérants d'une société soit salariés.

Au cours de l'enquête agricole les exploitations rencontrées ont été classées en 3 catégories (graphique 13) : en développement, en rythme de croisière et en cessation prochaine d'activité. Ces catégories ne sont pas forcément liées à l'âge des exploitants agricoles. En effet, il s'agit plus de stratégie d'entreprise. Par exemple, une société ayant un gérant de 60 ans et l'autre de moins de 40 ans, aura une stratégie différente d'une exploitation individuelle sans successeur connu. Ainsi, **45,4% des exploitations se disent en développement, 51% en rythme de croisière et 3,5% en attente de cessation**. Sur les 3,5% en cessation d'activité prochaine, 1,2% n'ont pas de repreneur connu.

Ce qu'il faut retenir ...

Le nombre d'exploitations sur le territoire de la communauté de communes de l'Est de la Somme a **diminué de 34%** entre 1988 et 2010. **305** entreprises agricoles cultivent le territoire, **204 entités** juridiques y ayant leur siège d'exploitation. **Les structures en société bien représentées sur le territoire (57%) ne cessent de progresser**. Les exploitations sont pourvoyeuses d'emploi direct. L'âge moyen des exploitants et co-exploitants est de 49 ans. D'ici 10 ans, **1 exploitation sur 3 devrait présenter un renouvellement de génération**. Peu d'exploitations sont en phase de cessation d'activité.

Graphique 13. Vision des exploitants agricoles sur l'état d'évolution de leur exploitation et de leur succession



Sources : Enquêtes agricoles« PLUi CCES»2019/2020

Coût d'une installation moyenne (dans le cadre des demandes d'aide à l'installation) :

Le coût d'une installation est très aléatoire ; **en 5 ans il a quasiment doublé (46%)**. En 2010, le coût global moyen d'installation est de 363 800 euros. Il a fortement progressé ces dernières années (195 000 € en 2006, 260 000 € en 2009). Ce coût dépend de plusieurs facteurs :

- cadre familial ou non
- situation géographique
- installations
- droits à produire...

En 2012, sur 40 installations dans la Somme, la moyenne était la suivante : Polyculture-élevage laitier 4 013 €/ha, Polyculture-élevage allaitant 2 660€/ha, Polyculture 3 137€/ha et Polyculture-diversification 4 206€/ha.

Source : Service installation de la Chambre d'Agriculture de la Somme, Installations réalisées dans le cadre d'aides.

LES ESSENTIELS

La« ferme de l'Est de la Somme»

Une activité économique dynamisée par la grande culture à valeur ajoutée

- Des exploitations de plus en plus importantes avec des structures qui restent néanmoins familiales
- Une population relativement vieillissante ; 1 exploitation sur 3 verra un renouvellement générationnel ou un regroupement d'ici 10 ans
- Des formes sociétaires en progression (57%)
- Une activité d'élevage peu présente sur le territoire mais toujours existante
- Une activité économique pourvoyeuse d'emplois directs
- L'activité de diversification est relativement présente (maraichage, pépinières, vergers, fruits rouge...), des projets d'hébergements y sont envisagés liés au Canal Seine Nord Europe.
- Il est fortement improbable que des terres soient abandonnées ou délaissées à l'avenir excepté pour quelques prairies en zones humides en cas d'arrêt de l'élevage.

Un territoire structurellement tourné vers les filières longues (de commercialisation)

- Une prédominance des grandes cultures (céréalières pour (52%) et cultures industrielles (40%)).
- Des activités de diversification relativement présente.
- Des infrastructures de collecte de marchandises très présentes sur le territoire ou à proximité, et une proximité d'agro-industries fortes (coopérative agricole céréalière, pommes de terre, sucrerie, IAA légumes comme Bonduelle...).

Des bâtiments agricoles encore fortement imbriqués dans les centres bourg et une agriculture dynamique

- Un peu moins d'une exploitation sur 5 possède un élevage
- 10ha de surfaces en périmètre de réciprocité lié à l'activité d'élevage (bovins et avicoles, équins).
- 118 exploitants ont des projets : bâtiments de stockage, extension de bâtiments d'élevage et création, diversification (35 projets) ...
- Une volonté de transformer des dépendances en gîtes ou en locatif (17 projets)

Des enjeux liés à la consommation de foncier agricole

- L'urbanisation de terres agricoles est synonyme d'une perte définitive de valeur agronomique, ce qui peut parfois remettre en cause la viabilité économique de l'exploitation selon les emprises occasionnées.

Des enjeux liés à l'évolution de l'activité agricole et au territoire

- Les évolutions des pratiques agricoles (stockage de production, extension de bâtiment d'élevage, engins agricoles de plus en plus imposants...) rendent les anciens bâtiments obsolètes et trop coûteux en entretien par rapport à l'utilisation qui en est faite. Des projets de transformations de dépendances agricoles en logements locatifs génèrent des modifications qu'il faut accompagner.
- Le développement de nouvelles filières, notamment les circuits courts ou l'accueil à la ferme, génère des modifications du bâti qu'il faut pouvoir accompagner.

Des enjeux liés à la forte imbrication des corps de ferme dans les centres bourgs

La présence des corps de ferme en centre bourg correspond à une dimension historique, culturelle et patrimoniale de l'agriculture.

- Les périmètres de réciprocité peuvent limiter la constructibilité de certaines dents creuses au sein des villages ou limiter l'extension des installations d'élevage au sein des bourgs.
- La proximité entre les habitations et les exploitations peut générer des conflits de voisinage liés aux bruits, aux odeurs, ...
- L'agriculture évolue, les matériels utilisés évoluent et deviennent de plus en plus imposants mais aussi la société évolue et le parc de véhicules par ménage s'accroît : comment faciliter la circulation des engins agricoles tout en gérant le besoin de stationnement de la population.

Des clefs pour le projet

Eléments de réflexion pour construire le diagnostic et le PADD

Des problématiques à considérer

➤ **Concilier développement économique et développement résidentiel**

- Pérenniser et permettre le développement des activités agricoles existantes
- Répartir au mieux le développement résidentiel

➤ **Anticiper la cohabitation entre agriculteurs et néo-ruraux**

- Faciliter le quotidien de chacun afin d'éviter les conflits d'usages et permettre une pratique rentable et raisonnée de l'activité agricole.
- Prendre en compte le développement du locatif dans des bâtisses existantes où les emplacements de parking ne sont pas prévus
- Prévoir un écran entre l'activité agricole et les nouvelles constructions à charge du lotisseur

➤ **La circulation un sujet qui peut exacerber les conflits d'usage**

- Eviter la détérioration du mobilier urbain (lorsqu'il n'est pas adapté)
- Eviter les détours pour les exploitants agricoles
- Permettre la cohabitation aux heures de pointe

Les questions soulevées

- Quelles extensions possibles pour les exploitations en centre bourg ou à proximité immédiate ?
- Comment favoriser le dialogue entre la profession agricole et les habitants ?
- Comment prendre en compte les circulations agricoles en toute sécurité ?

Retour des agriculteurs enquêtés dans le
Cadre de l'enquête agricole CCES

Des regards différents en fonction des communes

- Les communes au RNU aujourd'hui ne peuvent plus construire, une vive attente du document d'urbanisme
- « *Dans le document d'urbanisme actuel, mon bâtiment est classé en zone N je ne peux n'y l'agrandir, ni en reconstruire un autre... »*,
« *je suis dans la commune et le document d'urbanisme interdit toute nouvelle construction agricole... »*.
- Document d'urbanisme dans la majorité des cas mal connu des exploitants

Des thématiques récurrentes

- Les circulations agricoles au centre des problématiques
 - o Notamment les campagnes des betteraves sucrières
 - Problématique des routes, dégradation...
- La difficulté à se projeter avec le canal et le remembrement en cours
- Des documents d'urbanisme qui ne prennent pas en compte l'activité agricole
 - o La trop grande importance de la zone « N », pour naturel, sur les terres agricoles dans les zonages et règlements des PLU
 - o Zones urbanisées qui comportent des bâtiments agricoles où les constructions agricoles neuves sont interdites
 - o Classement des corps de ferme en zones Naturelles
 - o Le grignotage des terres agricoles alors qu'il y a plein de maison, bâtisses à réhabilité
- Les conflits d'usage
 - o Des communes rurales où il semble bon vivre
 - o L'application des Zones de Non Traitements
- Des préoccupations environnementales et sanitaires
 - o Prise de conscience du monde agricole de l'impact des phytosanitaires et des risques d'érosion des sols : adaptation des pratiques (mise en place de bandes enherbées, haies, labour non systématique, équipement matériel, équipement d'aires de lavage, contrats environnementaux.).

**Chambre d'agriculture
de la Somme**
19 bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3
Tél. : 03 22 33 69 00
Fax : 03 22 33 69 29

Bureau d'Abbeville
88 Bd de la République
80100 Abbeville
Tél. : 03 22 20 67 30
Fax : 03 22 20 67 30

Bureau d'Estrées-Mons
Station de l'Inra
2 domaine Brunehaut
80200 Estrées-Mons
Tél. : 03 22 85 32 10
Fax : 03 22 85 32 19

Bureau de Villers-Bocage
44 rue du Château d'Eau
BP 70018
80260 Villers-Bocage
Tél. : 03 22 93 51 20
Fax : 03 22 93 51 28

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Graphique 1. Comparaison de l'évolution de la SAU moyenne des données	Tableau 1. Définition des surfaces agricoles selon les sources de données	6
Graphique 2. Evolution des superficies exploitées en fermage de l'Est de la Somme agricoles des exploitants enquêtés.....	Graphique 3. Mode de faire valoir des surfaces	6
Graphique 4. Evolution des surfaces labourables et des prairies (Somme et CCES) (1988 et 2010) (de nombreuses données non communiquées)	Graphique 5 . Evolution des cultures de l'Est de la somme	12
Graphique 6. Assolement moyen de la ferme Somme en 2010 enquêtées.....	Graphique 7. Assolement moyen des exploitations	12
Graphique 8. Répartition selon le type d'élevage dans l'Est de la Somme		14
Graphique 9. Evolution du nombre d'exploitations dans l'Est de la Somme et dans le département		18
Graphique 10. Evolution des statuts juridiques des exploitations dans le département juridique des exploitations	Graphique 11. Structure	18
Graphique 12. Age des exploitants et co-exploitants enquêtés		19
Graphique 13. Vision des exploitants agricoles sur l'état d'évolution de leur exploitation et de leur succession		22
Carte 1. Pédopaysages du territoire de l'Est de la Somme		4
Carte 2. Occupation du sol et aménagements agricoles de l'Est de la Somme		4
Carte 3. Les sièges d'exploitation, le bâti agricole et les projets des exploitants agricoles		8
Carte 4. Orientations technico-économique des communes		10
Carte 5. Exemples de bâtiments agricoles et de périmètres de réciprocité		14
Carte 6. Localisation de la diversification agricole.....		16
Carte 7. Panorama des entreprises agro-alimentaires de la Somme.....		20
Graphique 1. Comparaison de l'évolution de la SAU moyenne des	Tableau 1. Définition des surfaces agricoles selon les sources de données	6
Tableau 2. Evolution des effectifs moyens par élevage		14

Contribution de la Chambre d'agriculture de la somme à l'état des lieux du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Rédaction et mise en forme : Chambre d'agriculture de la Somme – Carine BRUNEL

Cartographie et illustrations : Chambre d'agriculture de la Somme Octobre 2020

Crédits photos : Chambre d'agriculture de la Somme